

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 18 octobre 2018

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 17 octobre 2018

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **14**

Votants **14**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2018

Date d'affichage du procès-verbal : 22 octobre 2018

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le dix-sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

Présents : **MM. BERGER Alexandre - BOSSON Julie - BRESSON Rachel - DOUVRE Philippe - GRANDOUILLER Michel - MANSON Daniel - MOULIN Stéphanie - PHILIT Claude - REBELO Thierry - REVOL Gérard - ROUX William - STALDER-MEYER Sandrine - VIGNARD Mireille**

Absent excusé : **MM MOUTOT Rainier**

Secrétaire de séance : **Mme Mireille VIGNARD**

---ooOoo---

1. Approbation du compte rendu de la séance du 12 septembre 2018 :

Présentation et approbation du compte rendu de la séance du 12 septembre 2018.

2. Accueil de Loisirs de la Raye : emploi pour les vacances de la toussaint

Mr le Maire précise qu'il y a lieu de prévoir les moyens humains nécessaires au fonctionnement du Centre de Loisirs Intercommunal de la RAYE pour les vacances de la toussaint.

La mise en place pourrait se faire comme suit :

À compter du 22 octobre jusqu'au 2 novembre par un **emploi saisonnier (accroissement saisonnier d'activité)**.

A partir du 1^{er} janvier 2019 pour 22 mois par un contrat d'apprentissage ou un conventionnement avec le centre de formation (cette option sera précisée ultérieurement).

Le reste des besoins en personnel sera couvert par du personnel déjà en poste.

Adopté : la délibération nécessaire au bon déroulement de l'ALSH sera prise.

3. Approbation du règlement d'eau potable de la commune :

Monsieur le Maire présente le projet de règlement relatif à **l'eau potable**.

Après commentaires, le règlement est validé à l'unanimité.

Adopté : une délibération sera prise.

4. Projet bibliothèque :

Monsieur le Maire fait le point sur les offres reçues et stipule que 2 lots (gros œuvre et charpente) sur 9 sont très supérieurs à l'estimation prévue par l'économiste. Une prochaine rencontre avec l'architecte est prévue qui permettra d'envisager la suite à donner à ce projet : négociation ou consultation infructueuse.

5. Projet Salle des fêtes :

Pour la réhabilitation de la salle des fêtes, deux hypothèses ont été envisagées ; une hypothèse à minima avec réfection de la toiture et la mise en place d'une isolation (environ 400 000 €) et l'autre avec restructuration complète de cette salle (création d'un trottoir côté nord, repositionnement de l'entrée côté sud, déplacement du bar, création d'un local de rangement côté école, etc... environ 638 000 €).

Le Conseil Municipal après plusieurs rencontres avec l'architecte pour définir au plus près des besoins cette réhabilitation, choisit le 2^{ème} scénario.

Monsieur le Maire présente ensuite les possibilités de financement ; Il s'avère que les subventions du Conseil Régional et du Conseil Départemental seraient plus avantageuses pour l'année 2018 par rapport à 2019.

Le Conseil Départemental, la Région, l'État, Valence Romans Agglo, SDED permettraient un financement de plus de 70%. La part communale pourrait être complétée par un emprunt de 100 000 €, en continuité d'un emprunt amorti, ce qui serait sans impact financier sur le budget communal.

Le Conseil Municipal après avoir participé à l'élaboration du projet, après avoir pris connaissance des possibilités de financement approuve le projet selon le scénario 2, mandate le maire pour solliciter les subventions nécessaires à l'élaboration de ce projet.

Une réunion publique sera organisée en novembre pour présenter les projets « bibliothèque et salle des fêtes »

Adopté : une délibération sera prise.

6. Projet d'aménagement forestier :

Monsieur le Maire présente le projet d'exploitation de la forêt communale et celle des particuliers qui se situe sur le versant nord de la commune (Petit fay- grand fay et bramafan) proposé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) qui créerait une piste pour l'exploitation des bois.

Le Conseil Municipal s'exprime à la majorité défavorable à ce projet.

7. Urbanisme :

- **Permis de construire - Déclaration Préalable** : Néant

8. Point sur les travaux :

- **Voirie** : Travaux en partie réalisés (emplois, réfection de chaussées) ;
- **Église** : Travaux finis (ouverture d'une porte pour l'accessibilité et réfection de façade)
- **Terrain de foot** : Travaux terminés et 2 cages de foot à implanter ;
- **Terrain multi sport** : Équipements en commande (filet et panier de basket) ;
- **Troquet de marette** : deux portes changées.

9. Questions diverses :

➤ **11 novembre** : Au vu du centenaire, il est proposé d'associer un plus grand nombre avec une cérémonie plus spécifique au centenaire de l'armistice.

➤ **Éclairage Public quartier Champey** : Présentation du projet qui éclairera le carrefour avec des candélabres munis panneaux solaires.

➤ **Bilan « chemin de peintre »** : Bilan en cours à Valence Romans Agglo. Sur la commune, 550 personnes ont été comptabilisées dont 230 le samedi et 320 le dimanche ; le temple et le troquet ont présenté de belles expositions, bien appréciées du public. Merci à la paroisse protestante d'avoir mis à disposition ce bel édifice.

La séance est levée à 22h30

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mercredi 14 novembre 2018 à 20h30